STE MOBDIE PRIVÉ
SARL
RUE 6 N°71 AV SAINT LOUIS HAY SAADA 2, 1ER ETAGE FES
ICE : 003076250000022 — RC : 72917 (Fès) — TP : 14021008
domiciliation@mobdie.ma

RÉSILIATION DU CONTRAT DE DOMICILIATION

Réf. RESILIATION_DEMANDE/2026-105/2026-01 — 02/10/2026

LE DOMICILIATAIRE

STE MOBDIE PRIVÉ
SARL
ICE : 003076250000022
RC : 72917 — Fès
RUE 6 N°71 AV SAINT LOUIS HAY SAADA 2, 1ER ETAGE FES
Représentée par Mr SLAOUI MOHAMMED, gérant

LE DOMICILIÉ

La société « LUCALI »
N° ICE : 004007159000022
Siège social : RUE 6 N°71 AV SAINT LOUIS HAY SAADA 2, 1ER ETAGE FES
Représentée par : CLEMENT GENE P. HOUGE
De nationalité : BEL
Titulaire de la pièce d'identité : Passeport n° GA6330422 délivré par BEL
Demeurant à : BELGIQUE
Agissant en qualité de : GÉRANT DE LA SOCIÉTÉ

Il est notifié ce qui suit

Par lettre du 02/10/2026, la société « LUCALI », ICE n° 004007159000022, immatriculée au registre de commerce de Fès sous le n° —, représentée par CLEMENT GENE P. HOUGE, de nationalité BEL en qualité de gérant de la société a demandé la résiliation du contrat de domiciliation conclu le 31/07/2026. Le domiciliataire en prend acte : le contrat est **résilié à compter du 02/10/2026**.

Le domicilié est à jour de ses redevances.

À compter de cette date, le mandat de réception des notifications prend fin ; le courrier reçu est tenu à disposition pendant 30 jours, puis retourné à l'expéditeur.

Il appartient au domicilié de transférer son siège et d'en informer, dans le délai d'un mois, le greffier du tribunal compétent, les services des impôts, la Trésorerie générale du Royaume et, le cas échéant, l'administration des douanes (article 544-6 du Code de commerce). Le domiciliataire procède de son côté à la même information (article 544-4).

Fait à Fès, le 02/10/2026.

LE DOMICILIATAIRE

STE MOBDIE PRIVÉ
Mr SLAOUI MOHAMMED
Gérant



Agissant pour le domiciliataire

CADRE RÉSERVÉ À LA LÉGALISATION DE LA SIGNATURE

(commune / autorité compétente)